



## BULLETIN D'INFORMATION A L'ATTENTION DES CORRESPONDANTS N°3

Période du 01/01 au 31/06/99

Au cours du premier semestre 1999, vous avez collecté 96 données sur la présence du lynx. Où ? Quand ? Comment ? Par qui ? Pourquoi ? Pour quelle utilisation ? autant de questions que vous êtes en droit de vous poser et auxquelles ce bulletin tente de répondre. Depuis sa création le bulletin du Réseau lynx détaille l'ensemble des données collectées, souligne par de brefs commentaires les faits marquants et apporte une analyse synthétique par rapport aux objectifs recherchés, à savoir la surveillance de la présence de l'espèce et son impact sur le cheptel domestique. Organisé en différentes rubriques il se veut pratique pour présenter l'actualité du lynx en France comme à l'étranger. Toutes vos remarques de fond comme de forme sont les bienvenues pour améliorer ce document. Une nouvelle rubrique intitulée " **Parole de correspondant** " pourrait voir le jour si vous le souhaitez.

De nouvelles observations réalisées dans les Alpes et le Massif vosgien viennent nous rappeler, si besoin en était, la nécessaire prudence pour l'interprétation des données recueillies par le réseau. Dans les Alpes, en Haute Savoie, la preuve de la présence de l'espèce a enfin été faite après plusieurs années de suspicion (données classées probables). L'absence de donnée certaine pendant plusieurs années ne doit ainsi pas être considérée comme la preuve définitive de l'absence de l'espèce. Nos observations ne trouvent leur pertinence que sur le moyen et le long terme. Dans le Massif vosgien, l'arrivée d'un nouveau correspondant est à l'origine d'une nette augmentation du nombre des informations sur son nouveau secteur. Il faut

ainsi garder à l'esprit que l'abondance de données durant une ou deux années sur un secteur ne traduit pas un accroissement numérique de la population de lynx. Ces exemples soulignent l'importance d'un travail régulier et d'un effort constant pour le recueil et la vérification des informations.



### LA VIE DANS LES RÉSEAUX DÉPARTEMENTAUX

■ Deux pièges photographiques (TRAILMASTER TM500 ) - matériel présenté dans le précédent bulletin - ont été mis à la disposition des correspondants du JURA (Service Départemental de Garderie) et de l'ISERE (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère (M. BLIN)). Ce matériel sera utilisé en priorité dans les secteurs où la présence de l'espèce demande à être confirmée, et comme moyen supplémentaire d'identifier le prédateur responsable d'attaques répétées sur le cheptel domestique. Un troisième appareil a été prêté aux agents de l'ONC qui ont en charge le suivi du lynx lâché le 29 juin dernier dans la Forêt domaniale du Champ du Feu (67) (Cf. la rubrique " **LES INÉDITES DU RÉSEAU...** "). Un quatrième appareil est disponible et des commandes sont en cours. Pour se procurer ces outils, contacter l'ONC à BIRIEUX (coordonnées précisées en pied de page).

■ En fin d'année dernière la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) a souhaité harmoniser les procédures de compensation financière des dommages de lynx et

Édité et transmis par l'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE

Direction de la Recherche et du Développement - Centre d'étude et de recherche appliquée sur les prédateurs et les animaux déprédateurs  
Montfort - 01330 BIRIEUX (France) Téléphone : 04.74.98.19.23. - Télécopie : 04.74.98.14.11. E.mail : rezolynx@onc.gouv.fr

de loup. En février dernier, et à la demande de la DNP, l'Office National de la Chasse (Direction de la recherche et du Développement et Direction Financière) a remis un rapport proposant une procédure unique pour les missions des correspondants et des coordinateurs départementaux des réseaux lynx et loup, ainsi que les formulaires de constatation des dommages. A terme, il est probable que les réseaux lynx et loup seront fondus en un réseau unique « Grands carnivores ». Le document de proposition a été diffusé pour avis à l'ensemble des coordinateurs départementaux des deux réseaux. Une synthèse des avis et remarques formulées par ces derniers a fait l'objet d'une réunion organisée par la DNP au printemps. Cette harmonisation souhaitée effective pour le début de l'été 1999, ne sera pas mise en place avant la prochaine saison d'estive (an 2000). Cette procédure sera en effet possible dès que l'harmonisation des barèmes de compensation financière sera trouvée. Ce travail a été confié à la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (Ministère chargé de l'Agriculture). Il nécessite l'accord des professions agricoles concernées. Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle procédure, le nouveau formulaire de constatation des dommages a été diffusé à titre expérimental dans les départements de l'Ain et du Jura. L'analyse des dossiers réalisés cette année permettra d'affiner le formulaire.

■ Depuis 1998, la Direction Financière de l'Office National de la Chasse, à la demande du MATE, est chargée d'organiser la compensation financière des dommages de lynx et de loup. En 1998, les dommages de lynx sur le cheptel domestique s'élèvent à 382 000,00 F. Quatre vingt dix pour cent du montant des compensations concernent des dommages survenus dans le Massif jurassien (Ain : 141 000,00 F; Jura : 195 000,00 F et Doubs : 3 100,00 F). En comparaison les compensations versées pour les dommages de loup dans les Alpes sont 3,7 fois plus élevées (1 420 000,00 F).



### LES INÉDITES DU RÉSEAU...

● Le lynx juvénile capturé le 21/11/98 à GRENDLBRUCH (67) et gardé en captivité au Zoo d'AMNEVILLE (57) (Cf. Bulletin du réseau lynx n°2) a été relâché le 29 juin 1999, à 16h00, à 10 km environ de son lieu de capture, dans la Forêt domaniale du Champ du Feu (67) conformément à l'autorisation de M. le Préfet du Bas-Rhin. Ce lynx juvénile femelle (6 mois environ) avait été capturé alors qu'il errait à la recherche de nourriture, très vraisemblablement suite à la disparition de sa mère. Au terme des sept mois de captivité, son état sanitaire et son comportement ont été jugés satisfaisant pour une remise en liberté. Avant son

relâcher cet animal a été vermifugé et vacciné contre la rage, le coryza, la leucose et la panleucopénie. Il a été marqué au moyen d'un transpondeur. Equipé d'un collier émetteur, il est suivi par les agents de l'Office National de la Chasse (Brigade Mobile d'Intervention de GERSTHEIM et le Service Départemental de Garderie du Bas-Rhin) pour vérifier son adaptation et sa survie en milieu naturel. En cas d'inadaptation (comportement familier), cet animal sera recapturé.

● Du 15/04 au 10/05/99, un lynx femelle équipé d'un collier émetteur a été régulièrement localisé à proximité immédiate du troupeau d'ovins de Mme DORAND à CERNON (39). Durant les 25 nuits que compte cette période, la surveillance de ce lynx n'a pas été réalisée durant 11 nuits, pendant lesquelles aucun dommage n'a été enregistré. Durant les 14 nuits de surveillance, le lynx a fréquenté l'enclos du troupeau au cours de 9 nuits. Il a été observé poursuivant des moutons durant 7 nuits et a réalisé des captures pendant 4 nuits seulement. Les quatre agneaux capturés ont été entièrement consommés lors de plusieurs visites. Ces observations montrent qu'un lynx peut à un moment donné, visiter régulièrement un troupeau, se gîtant à proximité. Elles montrent aussi que toute tentative de capture d'une proie domestique par un lynx ne se solde pas par un succès. Les ovins ont adopté en l'occurrence un comportement de fuite groupé ou bien sont restés dans un abri, mettant ainsi le lynx en échec. Enfin elles montrent que pour des raisons semble-t-il alimentaires un lynx peut reporter pendant un laps de temps très court sa prédation sur une proie domestique. Une nuit donné un autre lynx subadulte vraisemblablement son jeune a été observé blessant un agneau à un moment où la femelle suivit par télémétrie était elle aussi présente dans l'enclos. Cette présence d'un second lynx n'est pas anormale. Elle intervient à une période où la mère se sépare progressivement de ses jeunes. Enfin l'éleveur a observé un chien poursuivant son troupeau un matin alors que le lynx était gîté à proximité immédiate de l'enclos. Depuis cette femelle a quitté ce secteur pour fréquenter un autre versant distant de quelques kilomètres pour mettre bas mi-mai. Comme en 1998, une reprise des attaques est prévisible au cours de l'été après le début des déplacements des jeunes. L'ensemble de ces observations a été réalisé par Loïc COAT (Réalisateur du film "Vivre lynx dans le JURA". Malheureusement les conditions de visibilité médiocres n'ont pas permis au cinéaste de filmer les assauts repérés de ce prédateurs sur ce troupeau. Les cas de prédation ont été constatés par MM. BALESTRA, PARIS, KIRCHHOFFER, BARTHELEMY, DELVAL et PIARD du Service Départemental de Garderie du Jura.

● Du 2/04/98 au 12/98, un chien de protection (montagne des Pyrénées, femelle, 3,5 ans) a été mis en place dans l'exploitation de M. BUNOD à LAINS (39). La mise en place et le suivi du chien a été

réalisé par l'Association ARTUS. Cette expérimentation a été coordonnée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du JURA (coordinateur du réseau lynx dans le département). Le chien, issu de lignées sélectionnées pour la protection des troupeaux, est né et a vécu au contact des ovins, dans différents troupeaux. Les données recueillies par le réseau montrent qu'avant l'introduction du chien dans le troupeau, l'exploitation de M. BUNOD avait recensé 16 attaques de lynx (n=8 en 1997 et 8 de janvier à mars 1998). Quatre attaques ont été notées en 1998 après la mise en place de cette expérience. Leurs causes ne sont pas bien établies mais pourraient être liées à la situation géographique et à la conduite de l'exploitation peu favorables pour un travail efficace du chien (proximité du village et d'une route longeant les parcs). Il est en revanche particulièrement intéressant de remarquer que, parmi les exploitations ovines voisines - situées à moins de 5 km de l'exploitation de M. BUNOD - 17 attaques ont été constatées dans 9 exploitations différentes. Ces attaques ont été notées après la mise en place du chien chez M. BUNOD. Aucune attaque n'avait été notée dans ces exploitations avant l'arrivée du chien. Depuis le début de l'année, le cheptel ovin de M. BUNOD bénéficie de la protection d'un nouveau chien Montagne des Pyrénées introduit chiot (7 semaines) dans le troupeau en avril 1998. Au cours du premier semestre 1999, 5 nouveaux cas de prédation de lynx sont survenus dans cette exploitation. Les dommages sont apparus dans des parcs non gardés par le chien. Ces premiers résultats sur l'effet positif possible d'un chien sont encourageants. Ils doivent cependant être confirmés par de nouveaux essais dans des exploitations et secteurs différents.

●Le 05/06/99 un lynx subadulte mâle (9kg) a été découvert mort sur la commune de COGNA (39) par M. BOURGEOIS. Le cadavre a été transféré au Laboratoire départemental d'analyse du Jura (LDA39) par MM. BARTHELEMY et KIRCHHOFFER (ONC/SDG 39) et autopsié par M. MORAND (LDA39). Cet animal a péri suite à une occlusion du rectum par un fécalome (particules d'os et de poils qui s'amalgament dans les intestins et peuvent totalement obstruer le gros intestin). Cette cause de mortalité n'avait jamais été identifiée par le passé pour cette espèce. Rappelons que depuis 1974 ce sont 52 lynx qui ont été retrouvés morts ou blessés dans les Massifs alpin (n=5), jurassien (n=40) et vosgien (n=7) (Stahl et Vandiel, 1999) (Cf. rubrique POUR EN SAVOIR PLUS SUR..).

●Le 9/03/99, MM. LOZE (SDG74) et GOURSAT ont observé un lynx sur la commune de THORENS-GLIERES (74) lors d'un comptage de nuit. Ce même jour, à environ 17 km au nord-ouest, M. BRAND a découvert une piste de lynx à VOVRAY-EN-BORNE (74). Cette information a été vérifiée par M. REVILLARD (SDG 74). Ces données attestent de la

présence de l'espèce sur le Mont SALEVE et les premiers contreforts de la chaîne des ARAVIS (Montagne de Sous-Dine). Elles montrent que la présence du lynx, soupçonnée depuis de longues années, peut être certifiée tôt ou tard par la découverte d'une preuve. Dans ce secteur, la présence du lynx avait été montrée en 1982 et en 1988 par la découverte de deux cadavres de lynx sur la commune de CHARVONNEX. De 1989 à 1998, aucune donnée n'avait permis de confirmer la présence du lynx mais pas moins de 21 données jugées probables (n=6) ou douteuses (n=15) ont été vérifiées par les correspondants du réseau lynx dans cette région (CERNEX, CRUSEILLES, St-LAURENT, THONES, THORENS-GLIERES et VOUVRAY-EN-BORNE pour les données "probables" et ARBUSIGNY, ARENTHON, LA ROCHE / FORON, VIRY, EVIRES, LA-CHAPELLE-RAMBAUD, THORENS-GLIERES et MINZIER pour les données "douteuses"). La grande majorité de ces informations ont été communiquées au réseau lynx par M. GUIDIRONTANI avant qu'il ne devienne lui même correspondant. Dans les Alpes, les données sur la présence du lynx sont toujours collectées de façon occasionnelle et ce malgré la restructuration du réseau des correspondants. Il convient de rester particulièrement attentif dans ce massif afin que la présence de l'espèce, soit vérifiée par un plus grand nombre de données "confirmées". De telles données sont indispensables pour vérifier dans les Alpes la permanence de la présence du lynx et par conséquent son établissement.

●Du 03/01/99 au 21/04/99, 7 données, confirmées (n=4) et probables (n=3), ont été collectées par M. DENIAU (Office National des Forêts) dans les 3 communes de PLAINFAING, LE VALTIN et XONRUPT, dans le même secteur de la Hte-MEURTHE (88). Ces observations ont été possibles grâce à la présence d'un couvert neigeux important cette année, permettant l'identification de pistes (n=3). La fréquentation régulière du secteur par cet agent et un réseau local d'informateurs ont fait le reste...



### QUAND ON PARLE DU LYNX...

▲ Colloque : européen de mammalogie organisé du 29 mai au 3 juin 1999 à Jyväskylä (Finlande). Pierre MIGOT responsable du Centre national d'études et de recherche appliquée sur les prédateurs et animaux déprédateurs a présenté une communication sous forme de poster sur la répartition du lynx et du loup en France et sur les dommages causés par ces espèces sur le cheptel domestique (The lynx and the wolf in France and

damage to the livestock, par T. DAHIER, B. LEQUETTE, M.-L. POULLE, P. MIGOT, P. STAHL et J.-M. VANDEL). Ce colloque fut l'occasion d'échanges fructueux, notamment avec les collègues suisses et norvégiens confrontés à la même problématique sur le lynx dans leur pays.

▲ **Réunions** : organisée le 23/04/99 au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) sur l'harmonisation des procédures de compensation financière des dommages de lynx et loup. Des représentants des D.D.A.F, des Parcs nationaux, des représentants de la filière ovine ont participé à cette réunion de présentation des propositions de l'O.N.C.



### POUR EN SAVOIR PLUS SUR..

◆ La présence du lynx dans le Massif jurassien français :

- VANDEL J.M. et STAHL P., 1998 - Colonisation du Massif jurassien par le lynx (*Lynx lynx*) et impact sur les ongulés domestiques. *Gibier Faune Sauvage, Vol. 15 (Hors série Tome 3) : 1161-1169*. Cet article fait la synthèse des données sur la présence du lynx dans le Jura et sur des attaques sur les ovins de 1974 à 1996. Durant cette période, l'aire de présence est passée de 1 000 km<sup>2</sup> à environ 8 000 km<sup>2</sup>. L'aire de présence couvre actuellement la quasi totalité des massifs forestiers du Jura. De 1984 à 1996, 928 attaques confirmées et probables ont été enregistrées. Le nombre d'attaques a augmenté peu après la colonisation des parties basses du Jura où l'élevage est bien développé. De 1991 à 1996, le nombre d'attaques est resté stable avec moins de 100 attaques par an pour l'ensemble de la chaîne. Le nombre moyen d'animaux tués ou blessés par attaque confirmée est de 1,7. Près de 50% des attaques ont été notées sur seulement dix exploitations (7% du nombre total des exploitations touchées). Ces foyers d'attaque couvrent 3% de l'aire totale sur laquelle des dégâts sont enregistrés. Ils persistent souvent pendant plusieurs années et sont probablement dus à un très petit nombre de lynx. L'augmentation du nombre d'attaques ne peut ainsi pas être interprétée comme un report alimentaire de l'ensemble de la population de lynx sur les animaux domestiques.

◆ Les causes de mortalité du lynx en France :

- STAHL P. et VANDEL J.M., 1999 - Mortalité et capture de lynx (*Lynx lynx*) en France (1974-1998), *Mammalia*, 63 : 49-59. De 1974, année de découverte du premier lynx, à 1998, 52 lynx ont été découverts, morts ou blessés, en France et cinq

captures ont été signalées. Dans le Massif jurassien, le nombre de signalements par période de cinq ans a augmenté régulièrement, passant de un pour la période 1974-1978 à 20 pour la période 1994-1998. Cette tendance, parallèle à l'expansion géographique de l'espèce, confirme la bonne implantation du lynx dans ce massif. Le nombre de données recueillies dans les Alpes a été, au maximum, de deux par période de cinq ans. Aucune information n'a été collectée depuis 1990, ce qui appuie l'hypothèse de l'absence de population établie dans ce massif. Dans les Vosges, de deux à quatre données ont été recueillies par période de cinq ans depuis la réintroduction des premiers lynx en 1983, ce qui peut traduire l'établissement progressif d'une population. Dans les Pyrénées, l'absence de découverte de cadavres depuis plusieurs dizaines d'années est attribuée à la disparition de l'espèce. Une action directe ou indirecte de l'homme est à l'origine de 83 % (n = 38) des cas de mortalité identifiés : trafic routier et ferroviaire (n = 26), destructions illégales (n = 10) et intoxications par anticoagulants (n = 2). Les facteurs naturels (rage, disette, etc.) sont à l'origine de 17 % des cas de mortalité (n = 8). Les juvéniles sont plus fréquents (75%) que les adultes-subadultes parmi les cas de mortalité naturelle tandis que les adultes-subadultes sont plus fréquents (60,5%) parmi les cas de mortalité liée à l'homme. Le sex-ratio ne varie pas avec les facteurs à l'origine de la découverte des animaux (P = 0,55) et ne diffère pas significativement de 1 : 1.

◆ La tolérance des lynx à la présence humaine :

- SUNDE P., STENER S.O et KVAM T. 1998 - Tolerance to humans of resting lynxes *Lynx lynx* in a hunted population. *Wildlife Biology*, 4 : 177-183. La tolérance des lynx à la présence humaine a été étudiée en Norvège, grâce à la télémétrie, dans une population de lynx chassée. Il est apparu que les forêts situées à moins de 200 m des routes ou des habitations étaient évitées par les lynx gîtés au repos. Quand l'homme pénètre le couvert forestier, la distance de fuite des lynx est très faible (médiane = 50 mètres) et varie avec la densité du couvert végétal. Ces données montrent que les lynx, même chassés, peuvent tolérer une présence humaine importante au sein de leur domaine à condition qu'il y persiste des zones forestières sans dérangement avec un couvert végétal dense.

◆ La gestion des prélèvements de lynx en Norvège :

- SUNDE P., OVERSKAUG K. Et KVAM T. (1998). Culling of lynxes *Lynx lynx* related to livestock predation in a heterogeneous landscape. *Wildlife Biology*, 4 : 169-175. La chasse du lynx en Norvège se réalise selon des quotas régionaux. Ces quotas sont accordés en fonction de l'importance de la prédation sur les rennes semi-domestiques et sur les moutons. La chasse a été la seule cause de mortalité identifiée parmi les lynx suivis par radio-pistage. Les auteurs montrent que la probabilité qu'un lynx tue un animal domestique (mouton ou renne) plutôt qu'un

chevreuil (la seule proie sauvage présente) est d'autant plus forte que la distance par rapport aux espaces cultivés et aux routes est importante. Paradoxalement, les lynx sont plus fréquemment tués à la chasse à proximité des routes (plus grande facilité de pénétration et de repérage des traces), dans des habitats où la proportion de bétail dans le régime des lynx est le plus faible. Il semble ainsi que le mode de gestion adopté soit peu approprié à la résolution des conflits liés à la prédation sur le bétail.

◆ Le comportement maternel chez le Lynx :

- SCHMIDT K. 1998 - Maternal behaviour and juvenile dispersion in the Eurasian lynx. *Acta Theriologica*, 43 : 391-408. Le suivi par radio-pistage de deux femelles dans la forêt de Białowieza (Pologne) a permis de montrer que durant les premières semaines d'élevage des jeunes (juin-juillet), les femelles changent souvent de gîte (de 1 à quatre gîtes différents par mois, distants de 1 à 3 km les uns des autres). En juin et juillet, les femelles font de courts déplacements autour de ces gîtes, quittant en moyenne leur portée 3 fois par jour. Les gîtes successifs sont généralement situés à proximité de proies. Les jeunes se sont dispersés à l'âge de 9-11 mois, aussitôt après la séparation avec leur mère, à des distances variant de 5 km à 129 km selon les individus suivis (n=6).



## LES DONNÉES

Au premier semestre 1999, 126 données ont été portées à la connaissance du réseau (Tableau I). Après examen et vérification par les correspondants, 30 d'entre elles, ont été jugées "Douteuses" (n=5), "Non-Confirmées" (n=12) ou "Non-identifiées" (13). Elles ne seront pas prises en compte. Les informations rejetées représentent 64% des données collectées dans les Alpes, 17% dans les Vosges et 10% dans le Jura. Comme pour les années précédentes ces différences régionales considérables s'expliquent par le type d'indices de présence collecté, les conditions dans lesquelles elles sont observées et examinées par les correspondants et l'ancienneté du réseau (Cf. Bulletin N°2).

► Massif alpin

Les 9 données disponibles permettent de certifier la présence du lynx dans les massifs forestiers du Mont-SALEVE (74) et de la Montagne de SOUS-DINE(74). Elles permettent de suspecter la présence de l'espèce dans la haute vallée du GIFFRE (74), les massifs de BELLEDONNE (38) de la CHARTREUSE (38).

► Massif jurassien

Les données disponibles proviennent presque exclusivement des départements du Jura (n=52) et de l'Ain (n=15). Plus de 90% d'entre elles permettent d'identifier la présence du lynx dans un polygone défini par les localités de CHAMPAGNOLE (39), ORGELET (39), St-AMOUR (39), PONCIN (01) et St-CLAUDE (39). Les cas de prédation sur le cheptel domestique représentent la première source d'information. Dans le département du Jura, leur nombre est en nette augmentation cette année par rapport aux années précédentes. Quatre exploitations ont subi au moins 5 attaques alors que la période de présence des cheptels dans les parcs ne s'achèvera que dans 4 mois au minimum. Ces exploitations avaient déjà connues des foyers de dommages en 1998.

► Massif vosgien

Dix-sept données permettent d'identifier la présence du lynx dont 7 sur le même secteur de la Haute-MEURTHER (Cf. la rubrique "LES INÉDITES DU RÉSEAU..."). Les autres secteurs repérés sont les vallées de MUNSTER (68), de Ste-MARIE-AUX-MINES (68) et de THANN (68) et le massif du Champ du Feu (67). Depuis deux ans le nombre de données dans le Massif vosgien est en diminution constante. Cette évolution est révélatrice d'une baisse de la pression d'observation. Beaucoup d'observations échappent au réseau pour de multiples raisons qu'il serait difficile de toutes évoquer ici. Parmi les plus évidentes notons les correspondants qui ont quitté la région et n'ont pas été remplacés, les observateurs qui n'ont pas ou n'ont plus le réflexe de communiquer leurs observations aux correspondants, une possible démotivation liée à la moindre médiatisation du sujet ou à « l'usure ». La restructuration du réseau lynx devrait permettre de palier ce déficit en information. Elle sera envisagée dès que la nouvelle procédure sera effective.

MASSIF	DEPT	ALTECHAVITIA	3	0	3
		GAINS	4	1	2
		ETIYAG	2	0	2
		SEBION	1	0	1
DOUBS	MOUTHIER HAUTEPIERRE	3	0	3	
AIN	BOISCI	2	0	2	
	COVLEISSIAT	3	0	3	
		CONFIRMÉE	PROBABLE	TOTAL	
		FIABILITE			
		COMMUNE			

Tableau III : Liste des communes ayant subi au moins 3 affarques de l'État sur le territoire

MASSIF	DEPT	TOTAL	A	E	L	G	O	P	X
VOUGSIEN	TOTAL	0	4	0	0	4	1	5	0
	88	0	3	0	0	0	4	1	0
	22	0	1	0	0	3	3	1	0
	71	0	0	0	0	5	0	0	0
JURASSIEN	TOTAL	22	3	0	1	2	2	0	0
	39	3	0	0	1	1	2	0	0
	22	0	0	0	0	0	0	0	0
	1	1	0	1	0	1	1	0	0
ALPIN	TOTAL	0	1	0	0	4	5	1	0
	47	0	1	0	0	5	0	0	0
	12	0	0	0	0	0	1	1	0
	38	0	1	0	0	5	1	1	0

(A) observation visuelle  
(B) prestation chèque sans bordereau  
(C) donnée composée de B et C  
(L) boîte  
(E) empreinte(s) - bris(s)  
(A) prestation chèque domestique  
(G) cadavre de loup

Tableau II : Nature des données retenues (confirmées et probable) pour l'analyse de la présence

(1) Fiabilité confirmée, probable, probable-douteuse

MASSIF	DEPT	TOTAL	CONFIRMÉE	PROBABLE	PROBABLE-DOUTEUSE	DOUTEUSE	IDENTIFIÉE	NON IDENTIFIÉE
VOUGSIEN	TOTAL	8	8	1	1	1	1	0
	88	4	3	1	0	1	1	0
	22	4	3	0	1	0	0	0
	71	0	5	0	0	0	0	0
JURASSIEN	TOTAL	23	17	0	3	1	1	0
	39	38	14	0	3	1	1	0
	22	3	0	0	0	0	0	0
	1	1	3	0	0	0	0	0
ALPIN	TOTAL	5	4	2	1	1	1	0
	47	5	1	0	0	0	3	0
	12	0	0	1	0	0	2	0
	38	0	3	2	0	0	0	0

Tableau I : Récapitulatif des informations vérifiées par les correspondants au cours du

11	8	1	5	10	25	3	12	2	3	1	2	TOTAL
----	---	---	---	----	----	---	----	---	---	---	---	-------

Tableau I : Récapitulatif des informations vérifiées par les correspondants au cours du

MASSIF	DEPT	TOTAL	CONFIRMÉE	PROBABLE	PROBABLE-DOUTEUSE	DOUTEUSE	IDENTIFIÉE	NON IDENTIFIÉE
VOUGSIEN	TOTAL	8	8	1	1	1	1	0
	88	4	3	1	0	1	1	0
	22	4	3	0	1	0	0	0
	71	0	5	0	0	0	0	0
JURASSIEN	TOTAL	23	17	0	3	1	1	0
	39	38	14	0	3	1	1	0
	22	3	0	0	0	0	0	0
	1	1	3	0	0	0	0	0
ALPIN	TOTAL	5	4	2	1	1	1	0
	47	5	1	0	0	0	3	0
	12	0	0	1	0	0	2	0
	38	0	3	2	0	0	0	0

Tableau I : Récapitulatif des informations vérifiées par les correspondants au cours du